



OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL (ODR) COMMUNE DE COURT-SAINT-ETIENNE

CLDR de Court-Saint-Etienne – séance plénière Le mercredi 25 juin 2025, ancienne école de Beurieux Compte rendu

Participants :

- Pour la CLDR de Court-Saint-Etienne : 23 membres (5 quart communal / 18 hors quart communal)
18 excusés / 5 absents

Point décisionnel : Avec 18 membres hors quart communal présents, le quorum d'au moins la moitié (35/2= 18) des membres hors quart communal est atteint

- Pour l'administration communale de Court-Saint-Etienne : Valentine DE MERODE (agent relais PCDR, conseillère environnement)
- Pour la Fondation Rurale de Wallonie (organisme d'accompagnement) : Marie Hottois (ATEPA) , Nicolas Bosmans (équipe Brabant-Hesbaye)

Copie:

- Mise en ligne sur le site internet communal de l'ODR www.cse2030.info
- Aux membres de la CLDR
- Au Collège communal de Court-Saint-Etienne
- Aux services communaux de Court-Saint-Etienne : le Directeur général, l'agent relais de l'ODR
- À l'Administration régionale (Xavier DUBOIS)
- A la responsable d'équipe Brabant-Hesbaye de la FRW.

Annexe :

- Annexe 1 – Feuille des personnes présentes
- Annexe 2 – Présentation FRW
- Annexe 3 – Scan des travaux en sous groupes

Ordre du jour :

1. Approbation du PV des séances du 24 avril et 13 mai 2025
2. F.P. 2.8 « Améliorer la convivialité de la Place Baudouin 1^{ier} » -
Réflexion sur la définition d'un schéma d'intention global
3. Fiche projet 2.2 « Aménager le sentier 103 entre Faux et Suzeril en
faveur des modes actifs et de la biodiversité » - Accord de principe pour
l'introduction d'une demande de convention Développement rural et
avis sur la fiche projet actualisée (quorum nécessaire).
4. Divers

1. Accueil et approbation des PV du 24 avril et 13 mai 2025

Le Président de la CLDR et Echevin du Développement Rural, Jean-Christophe JAUMOTTE, souhaite la bienvenue aux membres de la CLDR. La FRW présente l'ordre du jour.

Le compte rendu du 24 avril est approuvé sans remarque.

Le compte rendu du 13 mai est approuvé sans remarque.

Il est également demandé d'acter la démission de Paloma Agrasot et Jean-Pierre Cools.

Monsieur Laurent Noël est par ailleurs démissionné car il a déménagé en dehors de l'entité de Court-Saint-Etienne.

2. Fiche projet 2.8 « Améliorer la convivialité de la Place Baudouin 1^{er} » - Réflexion sur la définition d'un schéma d'intention global

2.1 Introduction

La FRW rappelle l'état d'avancement du projet :

- La place Baudouin 1^{er} fait l'objet d'une fiche projet lot 2 pour son amélioration, passant par sa verdurisation et la création d'éléments de convivialité.
- La Commune a obtenu un subside spécial du SPW de +/- 100.000 € (appel à projet « verdurisation des quartiers ») pour la réalisation de la phase « verdurisation ». Un auteur de projet va être désigné et les travaux de cette phase doivent être finalisés pour décembre 2027 au plus tard.
- Les aménagements convivialité seront planifiés dans une seconde phase.
- La Commune a mandaté la FRW-ATEPA (Assistance Territoires et Patrimoine) pour l'aider à définir un schéma global d'intention d'aménagement qui servira de ligne pour les Auteurs de projets.
- Les objectifs de ce point sont :
 - De présenter la « pré-étude » des contraintes réalisées par l'ATEPA ainsi que plusieurs scénarios d'intentions d'aménagements possibles.
 - De mener une réflexion en CLDR pour recueillir ses priorités et points d'attentions pour les aménagements à venir.
- N. Bosmans précise donc qu'il s'agit à ce stade d'une réflexion « en amont » ayant pour vocation de donner des lignes directrices aux prochains Auteurs de projet

2.2 Présentation FRW- ATEPA

Voir présentation Annexe 1 slides 7 à 20

Questions de compréhension de la CLDR :

- Quelle sera la profondeur des plantations ?
→ FRW : il faudra faire des relevés de terrain au stade avant-projet mais au moins 50 cm.
- Quid des accès pompiers ?
→ Commune : rien ne change, comme prévu actuellement.
- Peut-on prendre également le parking dans la réflexion ?

→ Commune : à ce stade rien n'est exclu. Mais il faut savoir que le nombre de place de parking est déjà très réduit.

2.3 Réflexion de la CLDR sur schéma d'intention global

Par une réflexion dans un premier temps en sous-groupes, il est demandé à la CLDR ses attentes et points d'attention en matière d'aménagement.

→ Résultats de la mise en commun :

Groupe 1

Végétalisation :

- Les arbres actuels ne font pas ou peu d'ombrage. Il sera donc nécessaire de prévoir d'autres arbres pour ce faire.

Aménagements :

- Intérêt pour les propositions 1 et 3, donc ne pas mettre le kiosque au centre.
- Proposition 1 est similaire à l'espace actuel en termes de dégagement d'un espace central pour les jeux pour enfants (football, vélo...).
- L'idée de placer un kiosque végétalisé est intéressante, à priori la meilleure place pour le placer semble être du côté de l'avenue de Vaujourns, pour avoir une vue sur la Thyle. Le kiosque permettrait de prendre un peu de hauteur et permettre une vue vers la Thyle.
- Une structure de banc végétalisée est intéressante, peut-être avec une glycine. La structure pourrait être dans un autre matériau que le bois.
- Intérêt pour les jeux d'eau.
- Mettre différents revêtements de sol / textures différentes (pavés et verdurisation).

Groupe 2

Végétalisation :

- Fermer la place sur ses côtés libres avec des haies.
- Créer des zones d'ombrage (toiture) au moyen d'une structure plantée de vigne, clématite, houblon – soit une végétation qui pousse vite et qui perd son feuillage en hiver pour retrouver de la luminosité. Pour permettre le passage de camions, placer les câbles assez hauts.
- Ne pas végétaliser qu'une bande.
- Questionnement sur l'intérêt de créer une zone pavée et engazonnée → quid pour les jeux d'enfants à vélos par exemple.

Aménagements :

- Intérêt pour un mobilier multifonctionnel proche de la Thyle (avenue de Vaujourns) qui permettrait de prendre de la hauteur, avoir une vue et s'asseoir.
- Jeux d'eau du côté du parking car cet espace est plus loin du trafic.
- Jeux au sol du côté du mobilier multifonctionnel.
- Placer des jeux intergénérationnels comme par exemple un jeu d'échec.
- Définir/créer un espace/emplacement pour des sculpteurs locaux pour des expositions temporaires.

Groupe 3

Végétalisation :

- Questionnement sur l'intérêt de créer une zone pavée et engazonnée → quid pour les jeux d'enfants à vélos par exemple → prendre cela en compte et si besoin de créer des cheminements spécifiques pour les vélos.

Aménagements :

- Intérêt pour le kiosque à placer du côté de l'avenue de Vaujourns et créer une vue vers la Thyle.
- Questionnement sur le placement de jeux d'eau car nécessite de l'entretien et est peu utile. Le groupe est plus intéressé par une fontaine couplée à un banc. Cet aménagement serait plus utile et pourrait fonctionner plus couramment.
- Laisser le « couloir » près des habitations toujours dégagé pour les services de secours (ambulance, pompiers).
- Laisser également ce « couloir » libre pour permettre aux habitants de sortir de chez eux facilement. Donc nécessité de créer à un autre cheminement pour les cyclistes (actuellement la zone cycliste passe devant les immeubles, et donc devant les accès).
- Intégrer les résidents proches à la réflexion car ce sont les premiers intéressés.

Groupe 4

Végétalisation :

- Créer une zone cocon au moyen de haies mais dégager la vue vers la Thyle.
- Créer des zones végétalisées les plus grandes possibles (pour favoriser la biodiversité des sols) et si possible qui se rejoignent.
- Questionnement pour les zones pavées enherbées pour les usages tels que vélos, talons...
- Idée de créer une zone centrale végétalisée autour de laquelle se placeraient les étals du marché mais quid de la possibilité et de la fonctionnalité.

Aménagements :

- Intérêt pour le kiosque à placer du côté de l'avenue de Vaujourns et créer une vue vers la Thyle.
- Intérêt pour les jeux d'eau mais questionnement sur l'aspect durable de cet usage (eau potable, électricité...).
- Intérêt pour le mobilier multifonctionnel.
- Faire attention à l'accès pour les PMR.

Réflexions communes

- Placer des poubelles en suffisance.
- Prévoir des bancs avec des tables également.
- Créer un cheminement vélo.

2.4 Suites

Un Auteur de projet va être désigné prochainement par la Commune pour la phase I « verdurisation ».

3. Fiche projet 2.2 « Aménager le sentier 103 entre Faux et Suzeril en faveur des modes actifs et de la biodiversité » - Accord de principe pour l'introduction d'une demande de convention Développement rural et avis sur la fiche projet actualisée (quorum nécessaire).

Point décisionnel : Avec 18 membres hors quart communal présents, le quorum d'au moins la moitié (35/2= 18) des membres hors quart communal est atteint

Conformément au programme de travail 2025 établi en concertation avec la CLDR, la Commune a l'intention de rentrer un dossier de demande de convention développement rural pour l'aménagement du sentier 103 en faveur des modes actifs et de la biodiversité.

La fiche projet initiale étant du lot 2, elle nécessite d'être actualisée. Il convient de préciser notamment : un état des lieux de la situation existante, le programme des travaux à réaliser avec évaluation des surfaces, le périmètre d'intervention, l'estimation du coût global et des sources de financement (degré de précision d'une fiche lot 1). Attention néanmoins, qu'on en est à ce stade à la rentrée de la demande de convention, les informations techniques sont encore assez générales, un Auteur de projet travaillera par la suite sur un avant-projet précis.

La FRW rappelle ensuite les éléments principaux de la fiche projet (voir annexe 2, slides 28 à 30). Le Bourgmestre ajoute que dans l'état actuel la largeur du sentier n'est pas idéale (1,65m) mais permet déjà les déplacements cyclo-piétons. Il est important d'avancer sur ce projet, quitte à pouvoir améliorer la largeur ultérieurement.

J-C Jaumotte explique que le Schéma de développement communal (SDC) a été approuvé hier par le Conseil communal. Celui-ci prévoit un nouveau pôle d'habitation près de la gare de Faux. Ceci rend l'aménagement du sentier 103 encore plus pertinent.

Questions / remarques de la CLDR :

- Il serait intéressant d'avoir une vue « actualisée » de la « zone forestière » (appellation du plan de secteur) car il ne s'agit pas dans les faits d'une zone forestière sur toute son étendue.
- La pose de la clôture fait débat :
 - Certains pensent qu'elle n'est pas utile sur toute la longueur .
 - Si ultérieurement il est possible d'élargir le sentier, il faudra déplacer la clôture
→ Le Bourgmestre explique que la clôture a un objectif de protection de la nature. Elle est dissuasive pour les promeneurs, même si dans les faits certaines zones du SGIB sont peu accessibles.
- Il sera important que les travaux se coordonnent bien avec ceux d'aménagement de la ZIT par le SPW.
- La largeur du chemin fait l'objet de débat :
 - Un membre pense qu'il vaut mieux attendre d'avoir pu négocier avec les propriétaires pour avoir au moins 2,5 m de largeur, plutôt que de faire les travaux par phase.
→ Le Bourgmestre répond que la largeur actuelle de 1,65 m a fait l'objet d'un consensus avec les propriétaires. Forcer les 2,5m nécessiterait des procédures très longues d'expropriation et de potentiels conflits juridiques avec les propriétaires actuels. Si on choisit cette voie, elle peut prendre 10 à 15 ans. Et dans ces délais, il est certain que l'aménagement du sentier sera reporté à très long terme, et certainement au-delà de la validité du PCDR. Le Bourgmestre plaide plutôt pour un aménagement selon la largeur actuelle, qui permet déjà le passage des cyclistes, et d'améliorer l'aménagement à moyen terme. Si un aménagement à court terme démontre une

forte utilisation par les habitants, ce sera un argument de poids en plus pour négocier un élargissement. Enfin, le Bourgmestre rappelle que l'aménagement est une forte demande citoyenne, même au-delà du PCDR.

→ Un membre répond qu'une largeur d'1,65 m, même si elle n'est pas idéale, permet déjà les déplacements cyclo-piétons. Voir l'exemple du sentier vers le Bois des Rêves à LNN, qui fait même 1,5m.

→ Il sera peut-être possible de prévoir des zones de croisement (élargissements) soit directement après étude, soit à moyen terme par négociation avec les propriétaires.

- Avec une largeur de 1,65 m, il sera important de mettre des panneaux de signalisation informant les usagers de la largeur limitée. Il faudra veiller plus largement à une bonne cohabitation entre les différents usagers.
- Le revêtement proposé n'est sans doute pas le plus avantageux pour les cyclistes. Est-il possible de penser à un autre revêtement ?
 - N. Bosmans : le revêtement ne doit pas être décidé à ce stade mais à l'avant-projet.
 - Le Bourgmestre précise que le revêtement peut être reconsidéré. Néanmoins, il doit s'agir d'un revêtement perméable à l'eau. L'asphalte ou le béton sont exclus.
- Des plantations ont été faites lors du déplacement de la servitude. Vont-elles rester ?
 - Selon d'autres membres, elles sont restées à l'état chétif ou ont été arrachées.
- Proposition de mettre des peintures phosphorescentes au sol pour augmenter la visibilité des cyclistes la nuit.
- Quid de la liaison possible avec le sentier des étangs ? Compatible avec le projet de la SNCB de faire des nouveaux quais à la gare de Faux ?
 - La Commune n'a pas connaissance de ce projet. Elle va se renseigner.

Conclusion :

Après débats, la CLDR confirme par vote à main levée sa volonté d'introduire un dossier de demande de convention développement rural au SPW-DR pour ce projet, par 22 voix pour et une abstention.

Les éléments discutés seront pris en compte pour la définition d'un avant-projet. On retient plus particulièrement les préoccupations de la CLDR concernant :

~ La pose de la clôture

~ La bonne information des utilisateurs au vu de la largeur du sentier

~ La question du choix d'un revêtement adapté aux cyclistes au quotidien mais perméable à l'eau.

Une réunion de coordination avec le SPW-DR se tiendra le 3 juillet prochain.

4. Divers

Pas de divers.

Compte-rendu approuvé par la CLDR le ../../..

*Pour le Secrétariat,
Nicolas BOSMANS
Fondation Rurale de Wallonie*

*Le Président de la CLDR,
Jean-Christophe JAUMOTTE*



PCDR de Court-Saint-Etienne

**Commission locale de
développement rural**

Mercredi 25 juin 2025

Ordre du jour

1. **Approbation du PV** des séances du 24 avril et 13 mai 2025
2. Fiche projet 2.8 « **Améliorer la convivialité de la Place Baudouin 1ier** »
- Réflexion sur la définition d'un schéma d'intention global
3. Fiche projet 2.2 « **Aménager le sentier 103 entre Faux et Suzeril en faveur des modes actifs et de la biodiversité** »- Accord de principe pour l'introduction d'une demande de convention Développement rural et avis sur la fiche projet actualisée
4. Divers

01

**Approbation du compte rendu
de la dernière réunion de CLDR**

Compte rendu de la réunion de CLDR du **24 avril 2025** + **13 mai**

Questions ?

Remarques ?

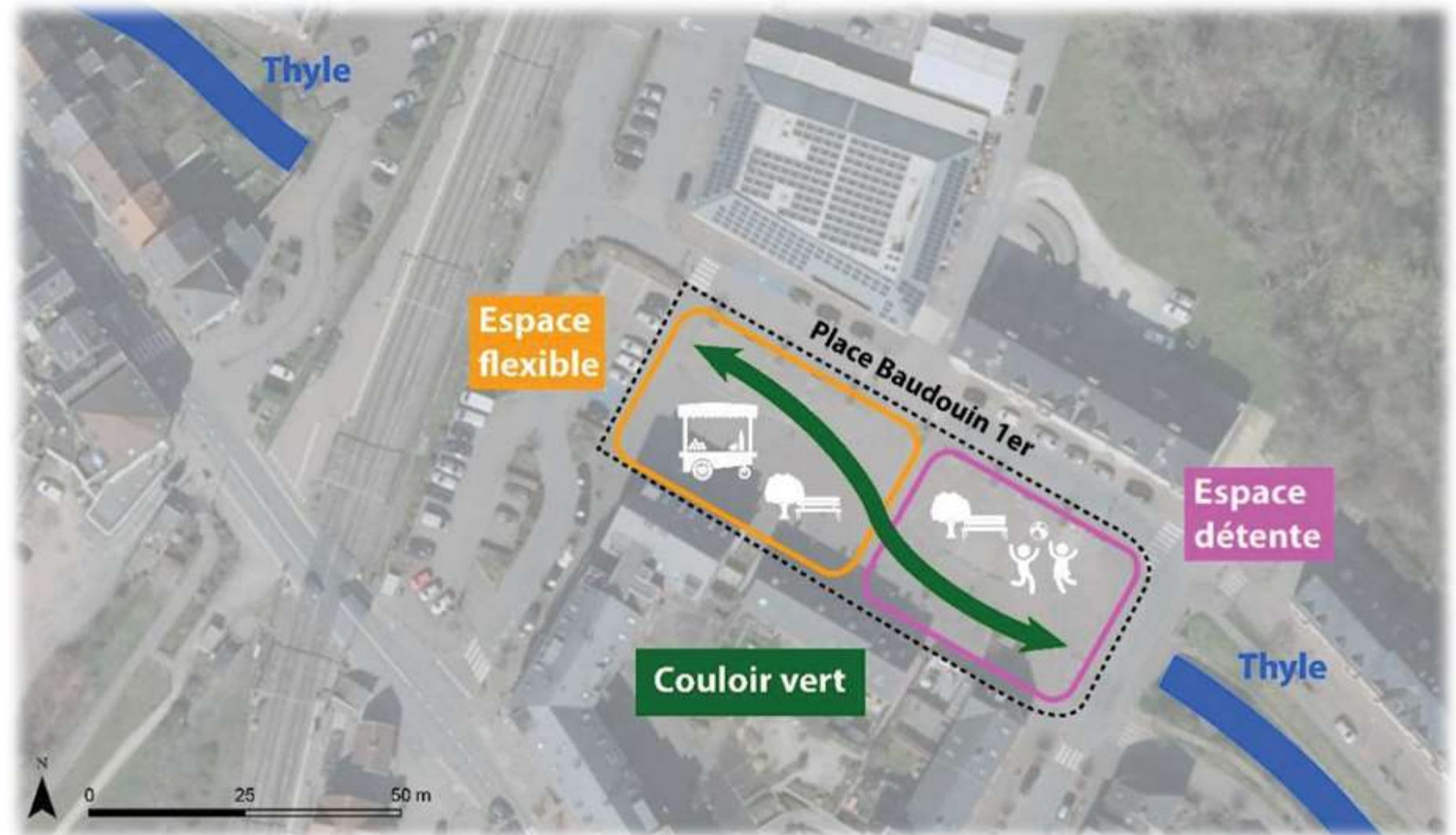


02

F.P. 2.8 « Améliorer la convivialité de la Place Baudouin 1^{ier} »
Réflexion sur la définition d'un schéma d'intention global

Rappel du contexte

- La fiche comprend deux « dimensions » :
verdurisation + convivialité
- Subside SPW « végétalisation » +/- 100.000 €
(échéance travaux décembre 2027) pour
phase « verdure »
- Demande d'un accompagnement FRW-ATEPA
pour définir un schéma global d'intention
d'aménagement (ligne directrice pour les
Auteurs de projet)



→ **Réflexion en amont**



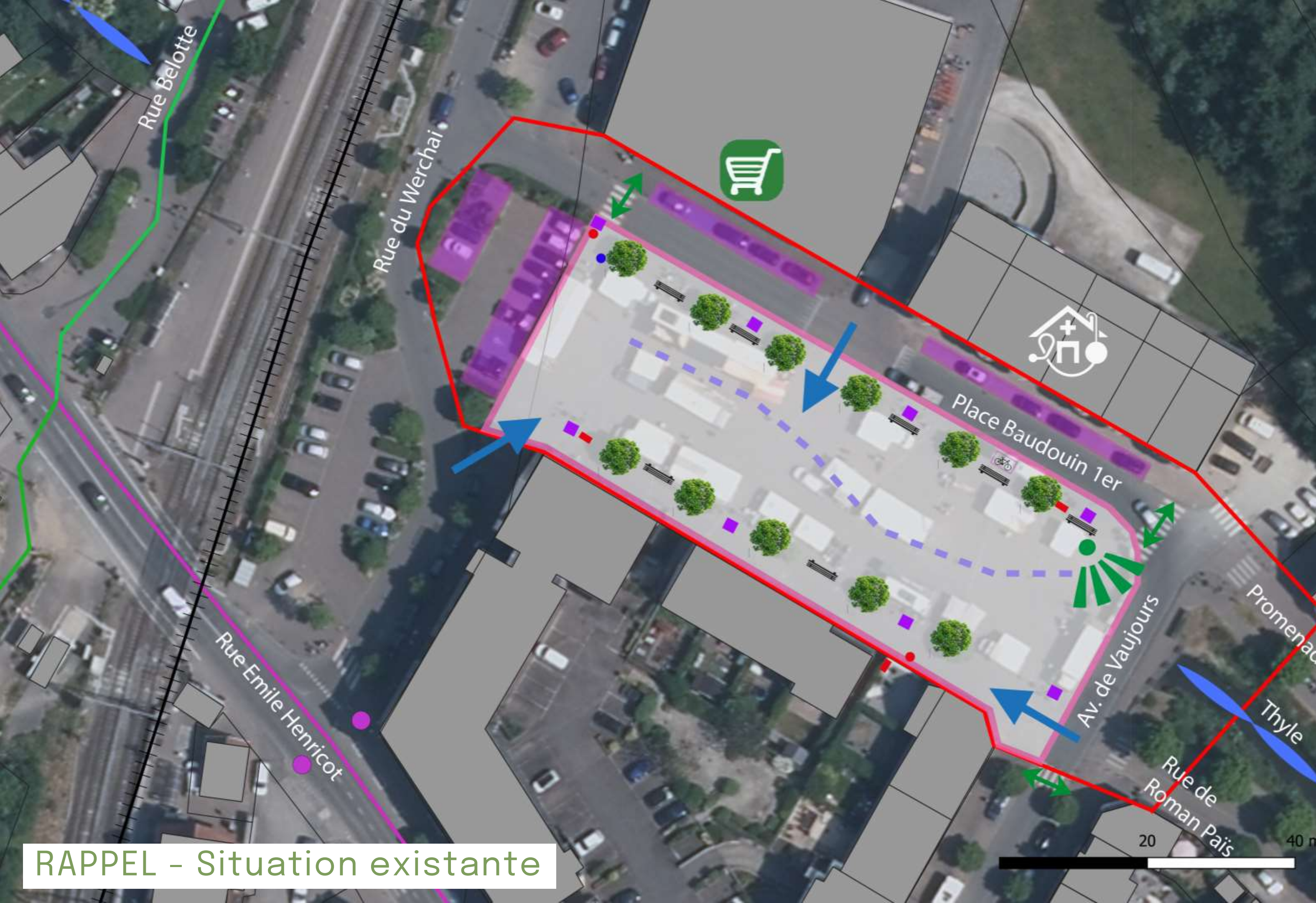
Fondation Rurale
de Wallonie

Présentation ATEPA - Déroulement
























Contextualisation

- Présentation de schémas d'intention
- Travail en groupes
votre avis
- Mise en commun et conclusions



Court Saint-Etienne
Carte de la situation existante

-  Périmètre de réflexion
-  Surface de la place Baudouin 1er
-  Service médical
-  Surface commerciale alimentaire
-  Zone de stationnement
-  Ruisseau
-  Réseau mobilité douce
-  Ligne TEC
-  Arrêt TEC
-  Ligne SNCB
-  Arbre
-  Banc
-  Boîtier «forain»
-  Bouche d'incendie
-  Fontaine eau potable
-  Mât lumineux
-  Filet d'eau
-  Point de vue
-  Passage piéton
-  Accès voiture/camion
-  Abri vélos

RAPPEL - Situation existante





Court Saint-Etienne
Carte de la situation existante

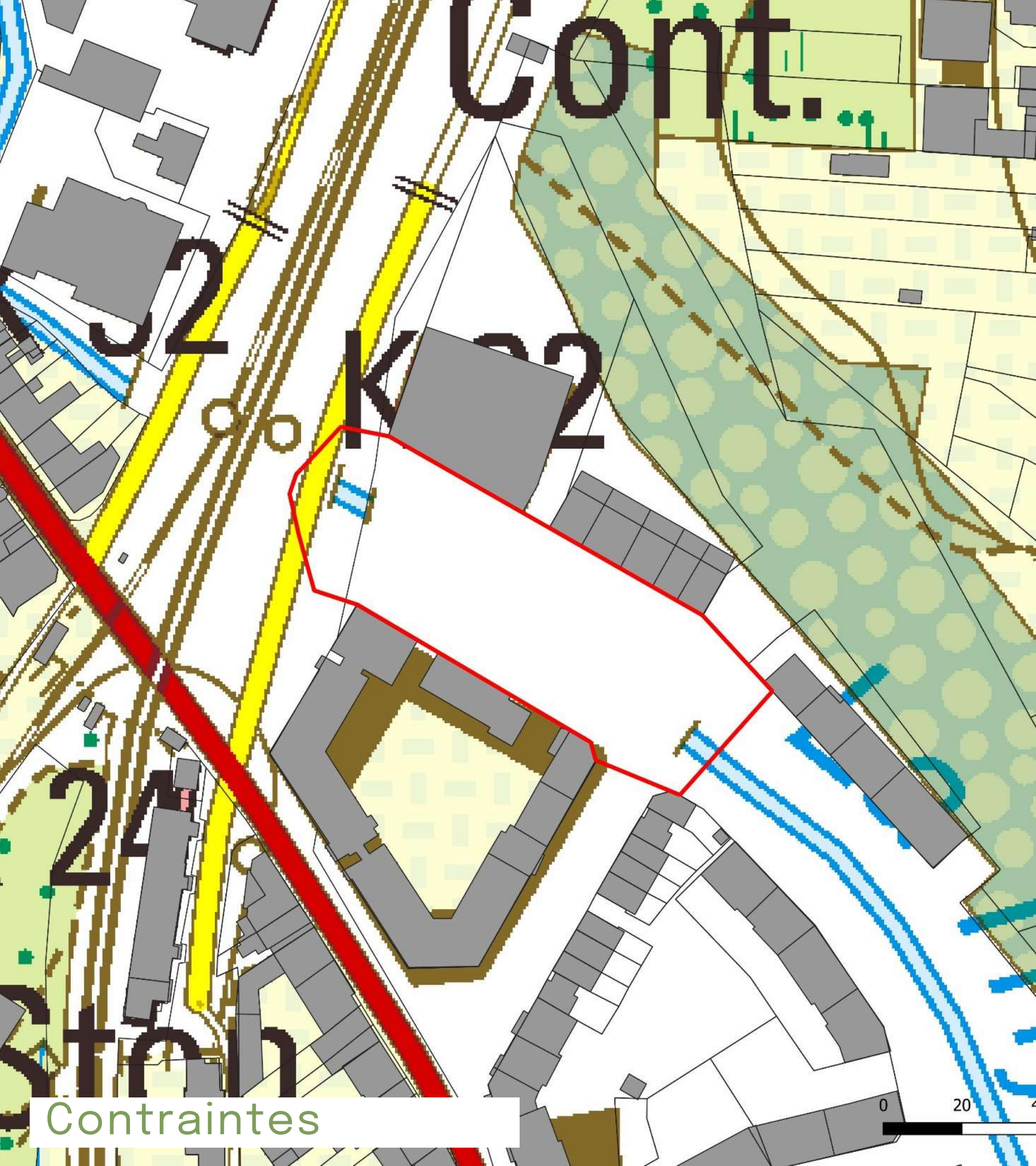
- Périmètre de réflexion
- Surface de la place Baudouin 1er
- Ruisseau
- Arbre
- Boîtier «forain»
- Bouche d'incendie
- Mât lumineux
- Filet d'eau
- Passage piéton
- Accès voiture/camion
- Abri vélos

>>>>> place construite sur d'anciennes fondations canalisant la Thyle
→ pas de creusements importants possibles ni de remise au jour du ruisseau.

>>>>> place servant actuellement pour le marché hebdomadaire, le marché de Noël, la braderie...
→ nécessité de conserver une surface dégagée suffisamment grande.

Contraintes





DROIT DE TIRAGE

« Végétaliser l'espace public à l'échelle d'un quartier »

- Délais
- Prescriptions
 - Végétaliser
 - En pleine terre
 - Vivaces ou ligneuses
 - Adaptées en contexte
 - Accessibilité à tous
 - Dimension de la participation
- Auteur de projet en cours de désignation

SOUHAITS COMMUNAUX

- Budget
- Améliorer la convivialité
- Renforcer l'attractivité
- Rompre la rigidité

Contraintes

Comment faire mieux avec moins

Des projets qui **REEMPLOIENT**

Des projets qui **MUTUALISENT**

Des projets qui **SIMPLIFIENT**

Des projets qui ont recours aux **RESSOURCES LOCALES**

Des projets qui ont recours à **L'URBANISME TACTIQUE**

Concevoir un projet qui, dans son programme et l'agencement de ses espaces, favorise la mutualisation

Maintenir un maximum d'éléments existants

Donner plus de place aux espaces verts



Mutualiser certains usages, même très ponctuels

Réduire le niveau d'équipement du projet

Permettre une mise en œuvre en partie collective

Envisager un projet simple à mettre en œuvre

Envisager des projets temporaires



Bellefontaine



Turnhout

Mutualiser certains usages, même très ponctuels



Erezée



Lannion



La Roche-sur-Yon

© ARNOULD W. - LA ROCHE-SUR-YON



Pleyber-Christ



Réduire le niveau d'équipement du projet



Oostkamp

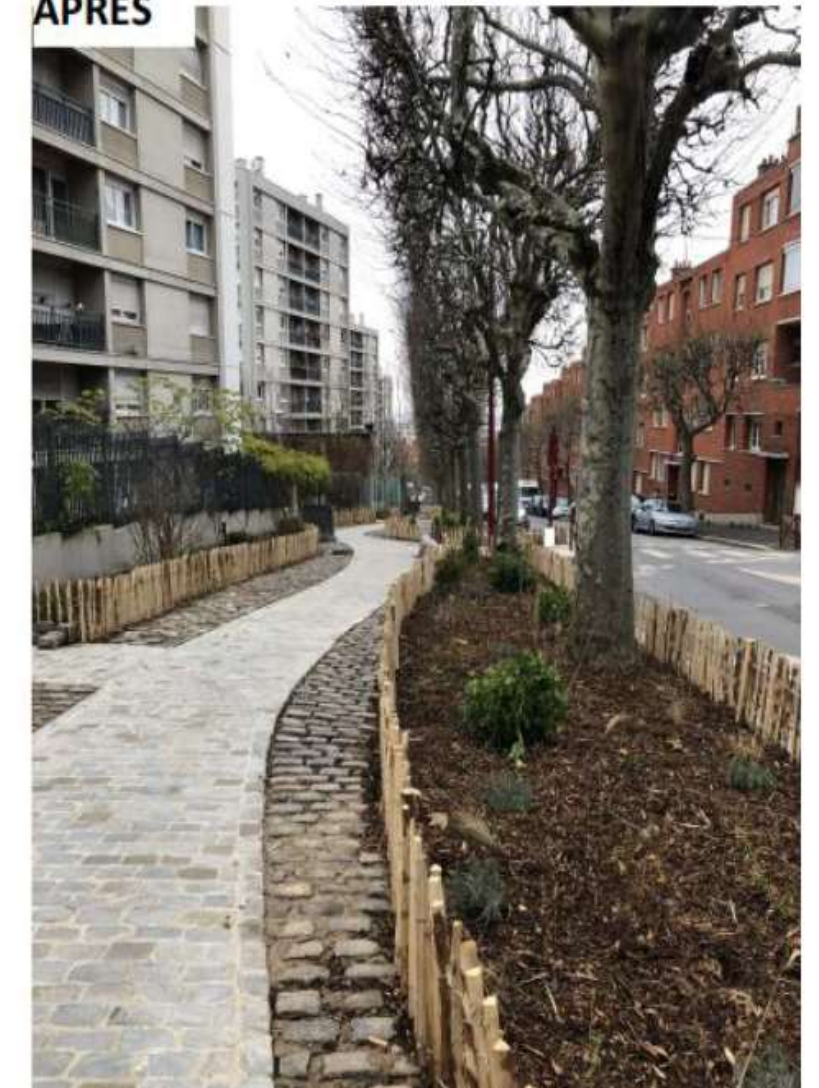
@gemeente Oostkamp



Paris

AVANT

APRES





Gembloux



Olne



Permettre une mise en œuvre en partie collective

Envisager un projet simple à mettre en œuvre



Lethus-St-Remy





Envisager des projets temporaires

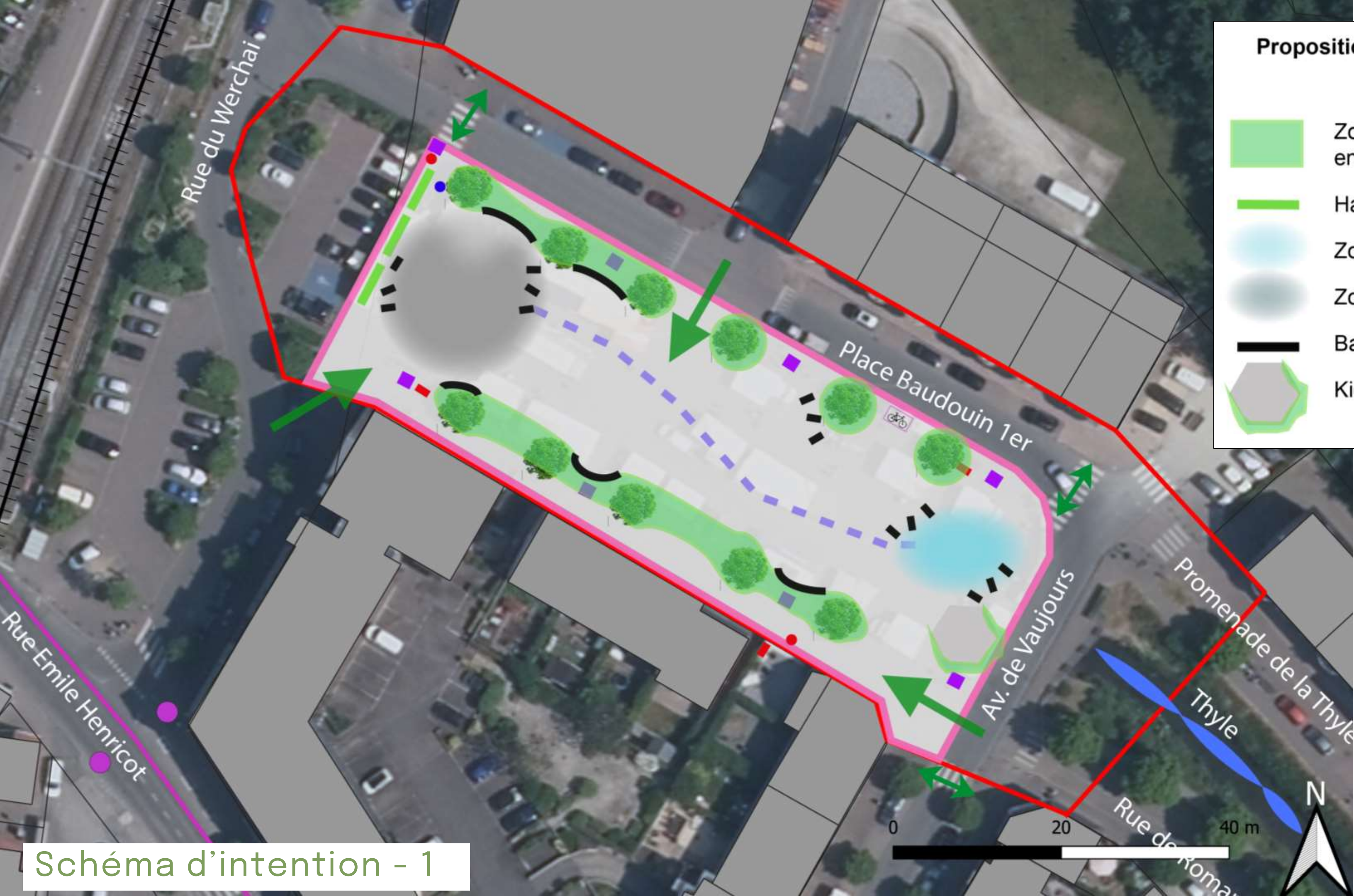




Fondation Rurale
de Wallonie

Programme soirée

- Contextualisation
- → → Présentation de schémas d'intention
- Travail en groupes
votre avis
- Mise en commun et conclusions

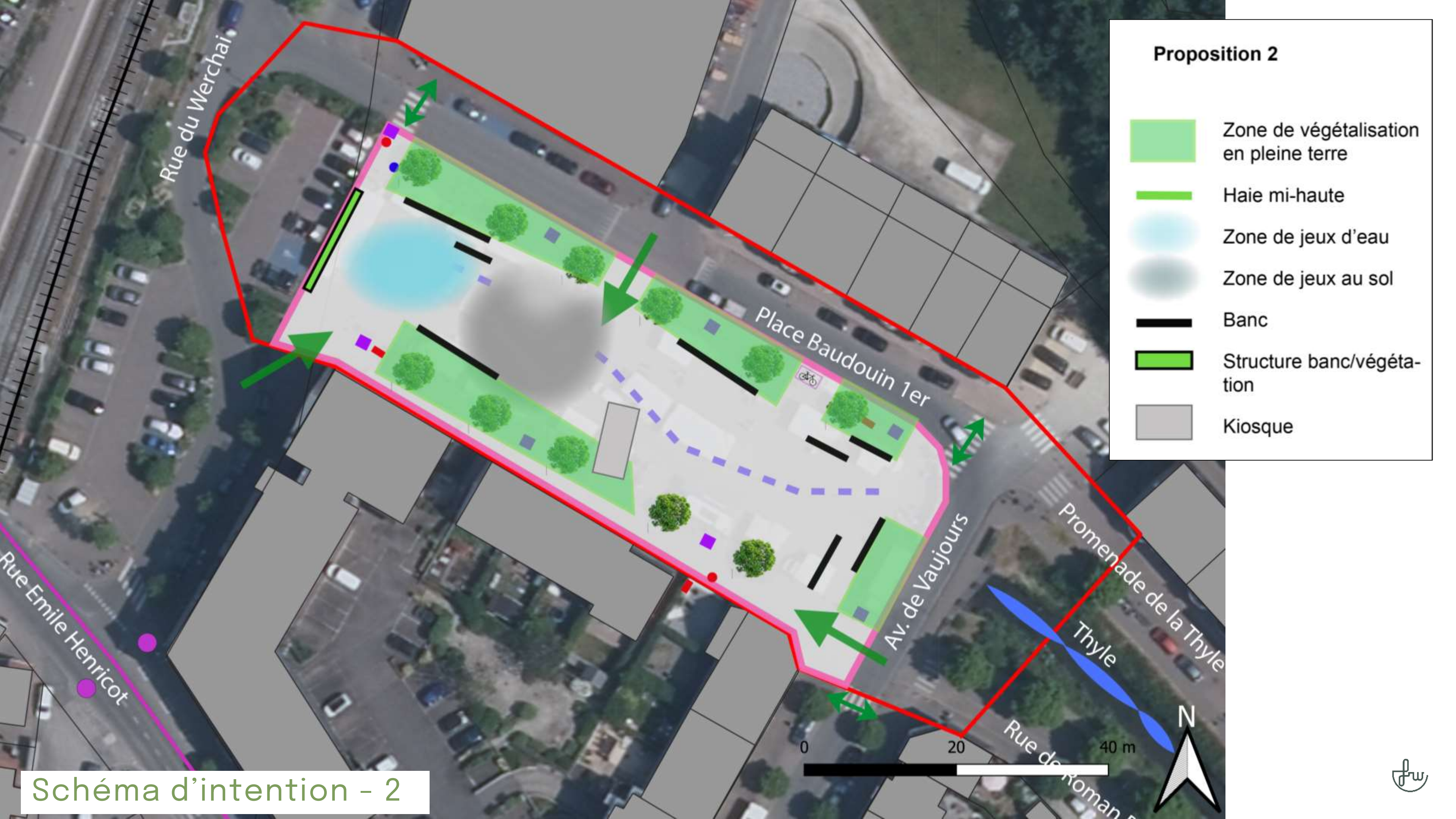


Proposition 1

- Zone de végétalisation en pleine terre
- Haie mi-haute
- Zone de jeux d'eau
- Zone de jeux au sol
- Banc
- Kiosque végétalisé

Schéma d'intention - 1







Proposition 3

- Zone de végétalisation en pleine terre
- Haie mi-haute
- Zone de jeux d'eau
- Zone de jeux au sol
- Banc
- Kiosque végétalisé
- Mobilier multifonctionnel

Schéma d'intention - 3





Exemples





Fondation Rurale
de Wallonie

Programme soirée

- Contextualisation
- Présentation de schémas d'intention
- → → Travail en groupes
votre avis
- Mise en commun et conclusions



Déceler et définir **les points et aménagements importants** pour vous


POUR permettre de donner des **directions/ pistes** pour le travail de l'auteur de projet.

Travail en sous-groupes sur base d'une vue aérienne de la place

- > schématiser sur celle-ci vos idées d'aménagements et leur localisation
- > écrire les quelques éléments clé de votre proposition

Mise en commun : présentation brève de chaque groupe/proposition et des éléments importants pour le futur aménagement.

Objectifs



Quels aménagements prévoir et où renforcer la végétation pour créer des zones ombragées ?

Quels aménagements pour renforcer la biodiversité ?

Quels aménagements pour favoriser la sobriété, la gestion écologique et de faibles coûts d'entretien ?

Quels aménagements pour coupler convivialité et fonctionnalité (dont espace pour le marché) ?

Un aménagement par zones est-il souhaité ?

Comment améliorer la qualité sociale ?

Comment induire par les aménagements une diversité de public, d'usages et d'activités ?

Comment valoriser la vue vers la Thyle ?

Quels aménagements actuels ou matériaux conserver ?

Quels usages peuvent être mutualisés et comment ?

...

Questions à se poser



Fondation Rurale
de Wallonie

Programme soirée

- Contextualisation
- Présentation de schémas d'intention
- Travail en groupes
votre avis

➔➔➔ Mise en commun et conclusions

Mise en commun (20')

Présentation brève de chaque groupe.

UN RAPPORTEUR PAR GROUPE :

- Y avait-il un scénario préférentiel ?
- Propositions d'aménagements :
 - Points clés / importants ?
 - Points d'attention ?



03

**F.P. 2.2 « «Aménager le sentier 103 entre Faux et Suzeril
en faveur des modes actifs et de la biodiversité »**

Accord de principe pour l'introduction d'une demande de convention
Développement rural et avis sur la fiche projet actualisée

1. FICHE-PROJET

- Préalable : PCDR approuvé
- Fiche à actualiser
- Réunion avec les habitants (si besoin)



- Délibéré de Collège qui sollicite une convention

Demande de subside

- Réunion de négociation
- Rapport du SPW - DR
- Approbation de la convention-faisabilité au Conseil communal 
- Avis de l'Inspection des Finances
- Signature de la convention faisabilité et notification par la Ministre qui examine le 1/3 ou 1/9

Délai | Cette convention-faisabilité est valable 24 mois

2. CONVENTION-FAISABILITÉ (provision 20.000€)

Avant-projet

- Approbation des conditions de marché auteur de projet par le Conseil communal
- Désignation de l'architecte par le Collège
- Réalisation des plans et budget



- Présentation de l'avant-projet



- Approbation par le Collège
- Comité d'accompagnement
- Approbation par le SPW - DR

La commune reçoit l'accord


Projet définitif

- Demande du permis d'urbanisme ou autre autorisation
- Réalisation du projet (plan, cahier de charges, métrés...)



- Approbation par le Collège

Examen du dossier par le SPW-DR qui rédige le projet de Conv.-réal.

- Approbation du projet définitif et du projet de convention réalisation par le Conseil et envoi au DR 

- Signature de la Convention-réalisation par Ministre

Délai | Cette convention-réalisation est valable 12 mois

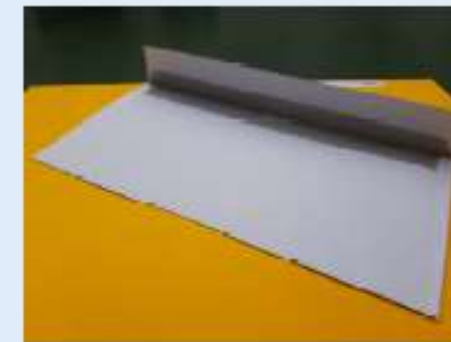
3. CONVENTION-RÉALISATION

Adjudication travaux

- Appel d'offres
- Ouverture des soumissions et désignation de l'adjudicataire des travaux par le Collège



- Examen du dossier d'attribution du marché par le SPW
- Dès le feu vert du SPW, notification à l'entreprise par la commune



Travaux

- Notification à l'entreprise et ordre de débiter les travaux
- Réalisation des travaux



- Fin des travaux puis réception provisoire

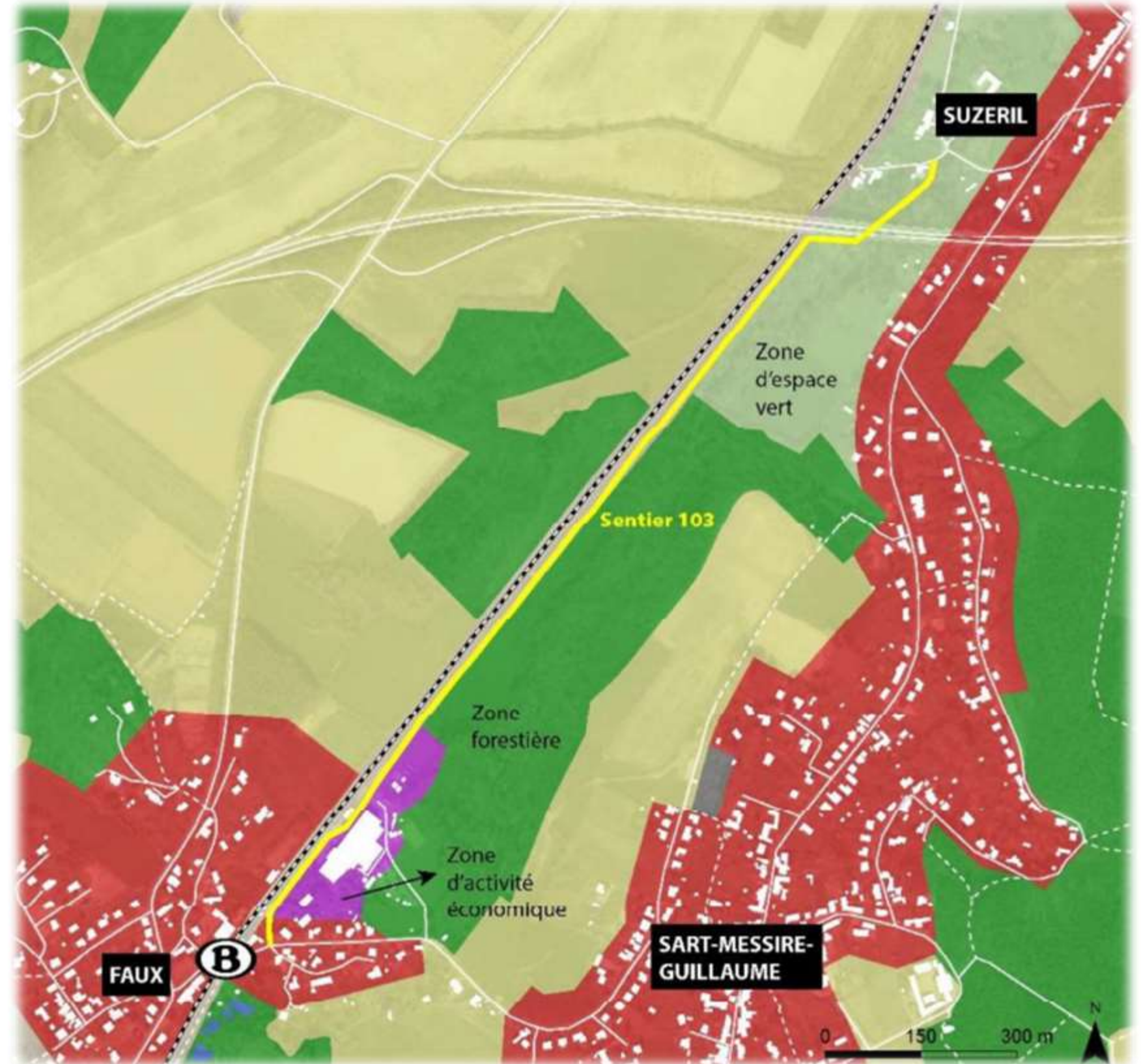
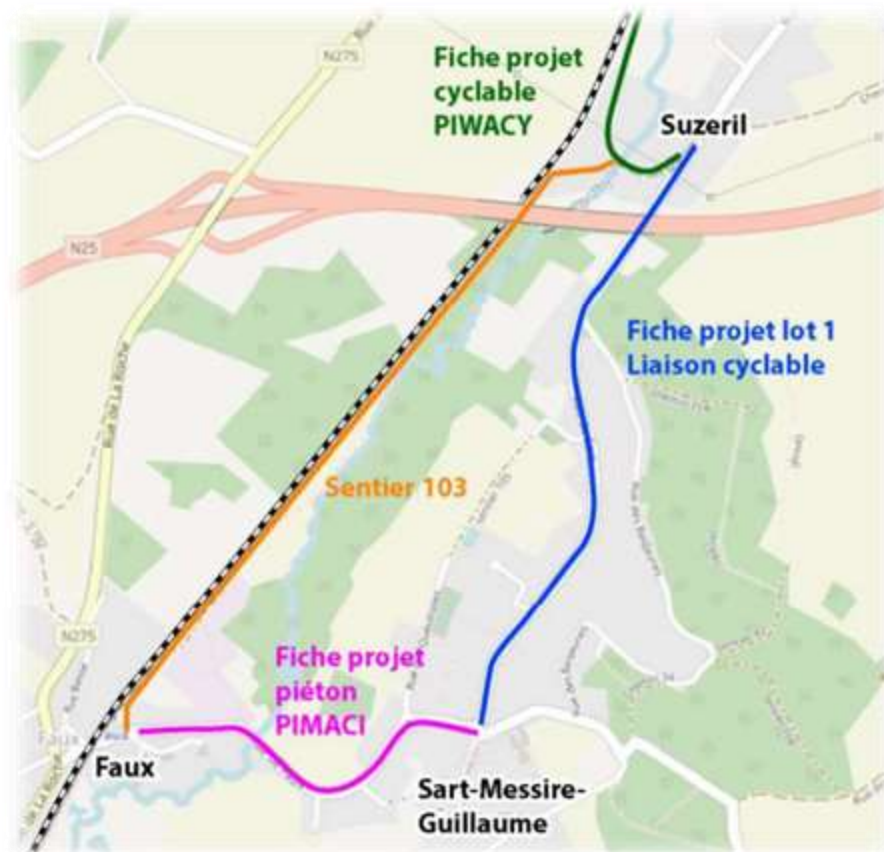


PROJET ACTIF

Rappel fiche projet initiale (fiche lot 2)

Objectifs :

- Déplacements cyclo-piétons sécurisés entre Faux et Suzeril
- S'inscrit dans un projet plus large : liaison Faux/SMG + Suzeril et Centre
- Renforcement de la biodiversité : plantations indigènes



Éléments principaux de la fiche actualisée

Programme de réalisation

- ✓ • Pose d'un revêtement de sol perméable à l'eau d'une largeur de 1,60 m et une longueur de 1.420 m sur toute la longueur du sentier (la largeur est contrainte par les propriétés privées) ;
- ✓ • Continuité et la sécurisation de la liaison entre le sentier 103 et le sentier des Etangs au sud ;
- ✓ • Pose de panneaux didactiques liés au réseau écologique et aux sites de grand intérêt biologique (SGIB).
- ✓ • Pose d'une clôture afin de canaliser les promeneurs et de préserver les alentours (SGIB)

→ Par rapport à la fiche initiale, pas de plantations supplémentaires au vu de la largeur disponible.

Éléments principaux de la fiche actualisée

Estimation des coûts

Poste	Estimation
Installation de chantier	€ 7.000,00 HTVA
Débroussaillage divers, nettoyage préalable	€ 6.550,00 HTVA
Broyage + empierrement recyclé 10 cm	€ 51.000,00 HTVA
Empierrement porphyre 0/6 – 7 cm	€ 68.400,00 HTVA
Drainage	€ 24.300,00 HTVA
Clôture treillis + piquets bois	€ 30.025,00 HTVA
Frais d'étude (10% des travaux)	€18.727,50 HTVA
TOTAL	€206.002,50€ HTVA
	€249.263,02 € TVAC

Le projet est non rémunérateur et les sources de financement sont :

Sources de financement	Taux	Montant HTVA
<i>Développement rural</i> <i>Mobilité douce</i>	80%	199.410,41 €
<i>Commune</i>	20%	49.852,61 €

INVESTISSEMENT TOTAL

249.263,02 €

Approbation du principe de demande de Convention Développement rural ?

Des remarques sur la fiche actualisée ?



04

Divers



Fondation Rurale
de Wallonie

Court-Saint-Etienne

Aménagement de la place Baudouin 1er

Réunion CLDR – 25/06/2025



Fondation Rurale
de Wallonie







Programme soirée

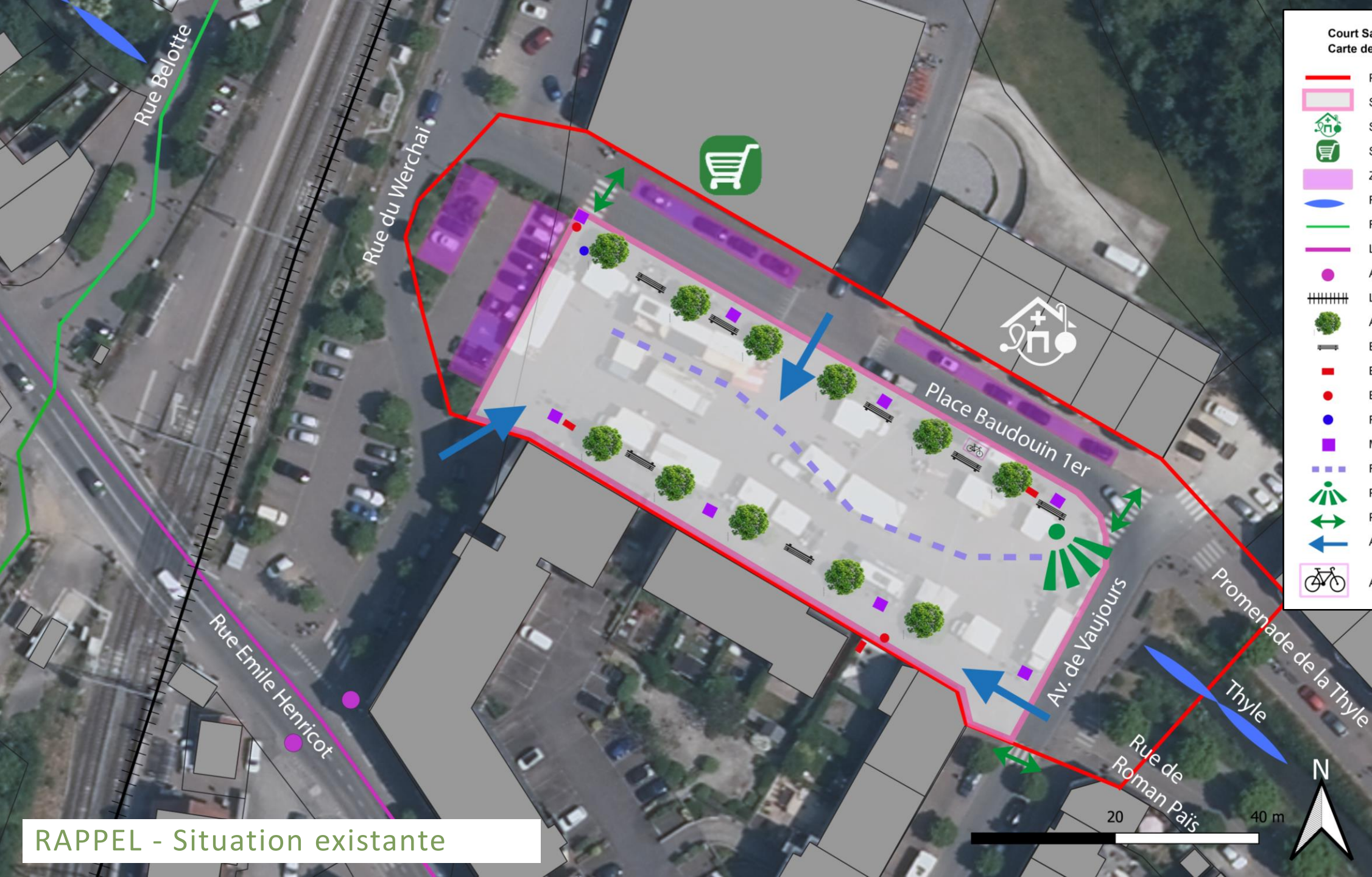
- Contextualisation
- Présentation de schémas d'intention
- Travail en groupes

➔ ➔ ➔ *votre avis*

- Mise en commun et conclusions

Court Saint-Etienne
Carte de la situation existante

-  Périmètre de réflexion
-  Surface de la place Baudouin 1er
-  Service médical
-  Surface commerciale alimentaire
-  Zone de stationnement
-  Ruisseau
-  Réseau mobilité douce
-  Ligne TEC
-  Arrêt TEC
-  Ligne SNCB
-  Arbre
-  Banc
-  Boîtier «forain»
-  Bouche d'incendie
-  Fontaine eau potable
-  Mât lumineux
-  Filet d'eau
-  Point de vue
-  Passage piéton
-  Accès voiture/camion
-  Abri vélos



RAPPEL - Situation existante





Court Saint-Etienne
Carte de la situation existante

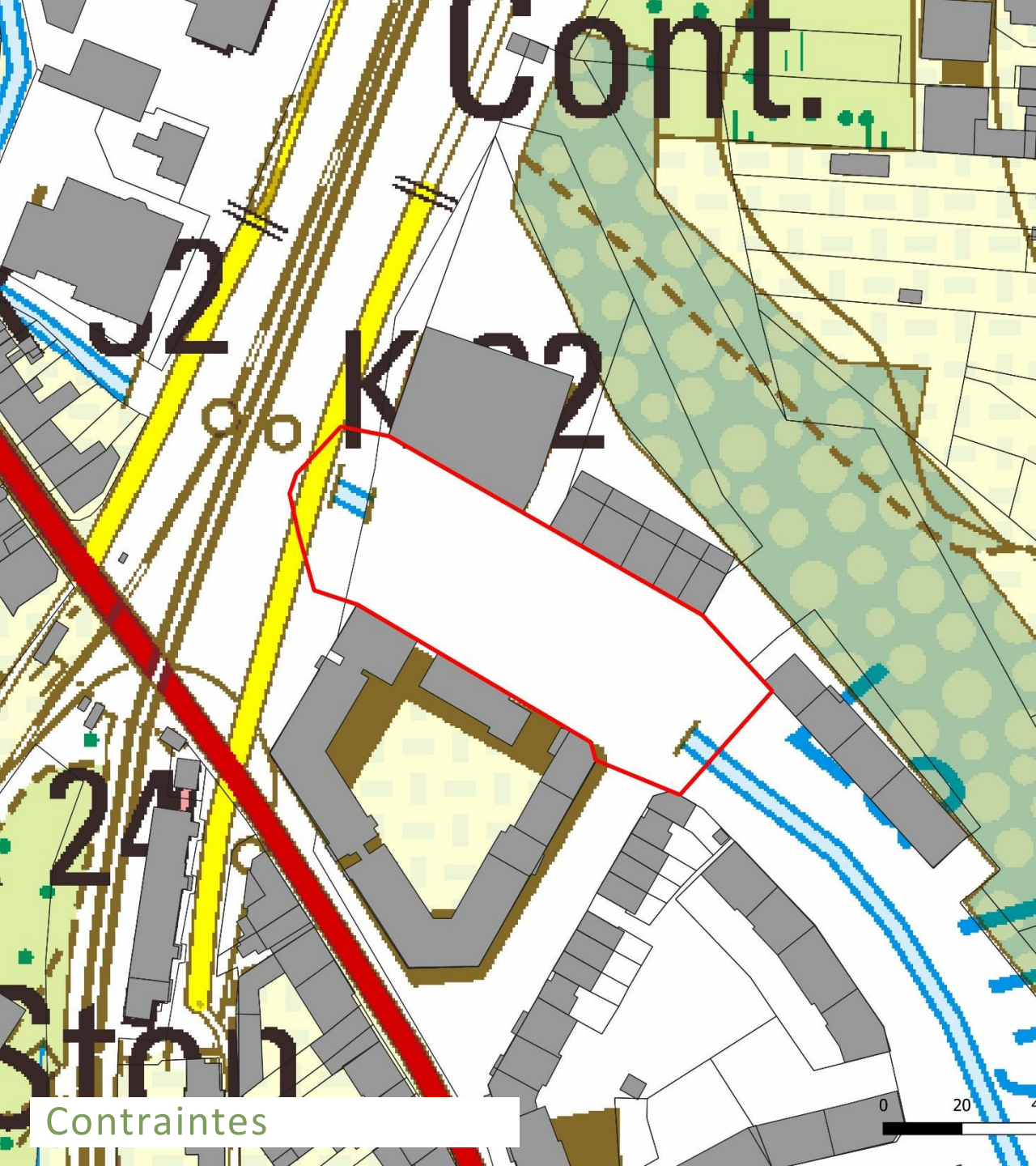
- Périmètre de réflexion
- Surface de la place Baudouin 1er
- Ruisseau
- Arbre
- Boîtier «forain»
- Bouche d'incendie
- Mât lumineux
- Filet d'eau
- Passage piéton
- Accès voiture/camion
- Abri vélos

>>>> place construite sur d'anciennes fondations canalisant la Thyle → pas de creusements importants possibles ni de remise au jour du ruisseau.

>>>> place servant actuellement pour le marché hebdomadaire, le marché de Noël, la braderie... → nécessité de conserver une surface dégagée suffisamment grande.

Contraintes





DROIT DE TIRAGE

« Végétaliser l'espace public à l'échelle d'un quartier »

- Délais
- Prescriptions
 - Végétaliser
 - En pleine terre
 - Vivaces ou ligneuses
 - Adaptées en contexte
 - Accessibilité à tous
 - Dimension de la participation
- Auteur de projet en cours de désignation

SOUHAITS COMMUNAUX

- Budget
- Améliorer la convivialité
- Renforcer l'attractivité
- Rompre la rigidité

Comment faire mieux avec moins

Des projets qui REEMPLOIENT

Des projets qui MUTUALISENT

Des projets qui SIMPLIFIENT

Des projets qui ont recours aux RESSOURCES LOCALES

Des projets qui ont recours à L'URBANISME TACTIQUE

Concevoir un projet qui, dans son programme et l'agencement de ses espaces, favorise la mutualisation

Maintenir un maximum d'éléments existants

Donner plus de place aux espaces verts



Mutualiser certains usages, même très ponctuels

Réduire le niveau d'équipement du projet

Permettre une mise en œuvre en partie collective

Envisager un projet simple à mettre en œuvre

Envisager des projets temporaires



Bellefontaine

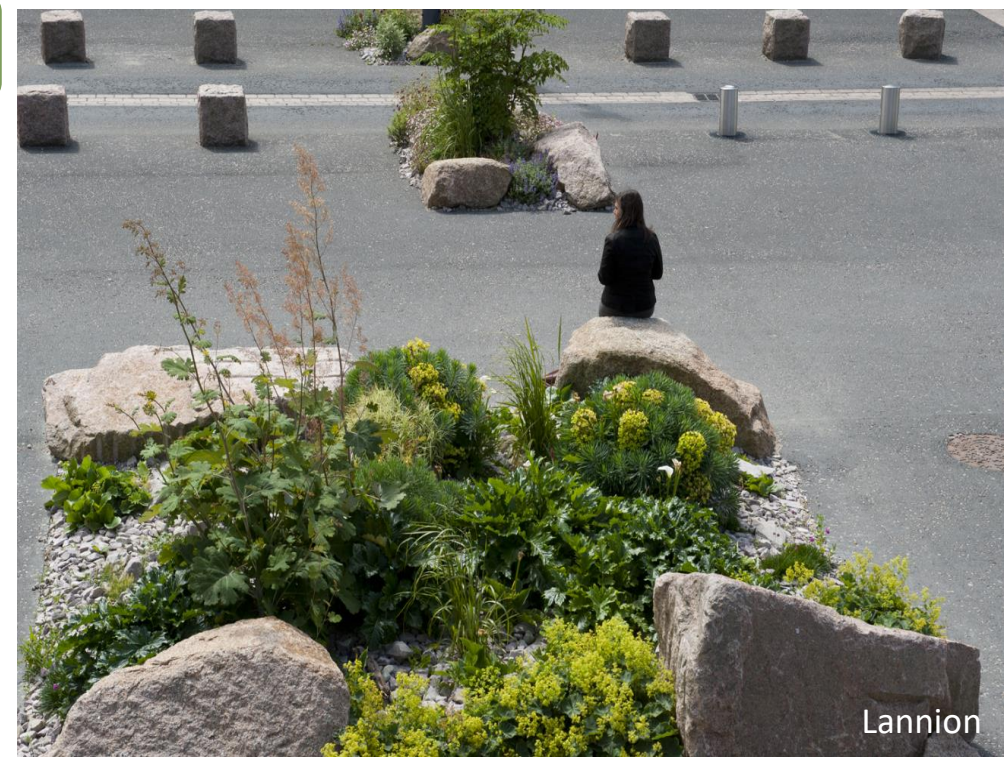


Turnhout

Mutualiser certains usages, même très ponctuels



Erezée



Lannion



La Roche-sur-Yon



Pleyber-Christ



Réduire le niveau d'équipement du projet



Oostkamp



Paris





Gembloux



Olne



Permettre une mise en œuvre en partie collective

Envisager un projet simple à mettre en œuvre



Lethus-St-Remy





Envisager des projets temporaires





Fondation Rurale
de Wallonie

Programme soirée

- Contextualisation
- Présentation de schémas d'intention
- Travail en groupes

➔ ➔ ➔ *votre avis*

- Mise en commun et conclusions



Proposition 1

- Zone de végétalisation en pleine terre
- Haie mi-haute
- Zone de jeux d'eau
- Zone de jeux au sol
- Banc
- Kiosque végétalisé

Schéma d'intention - 1



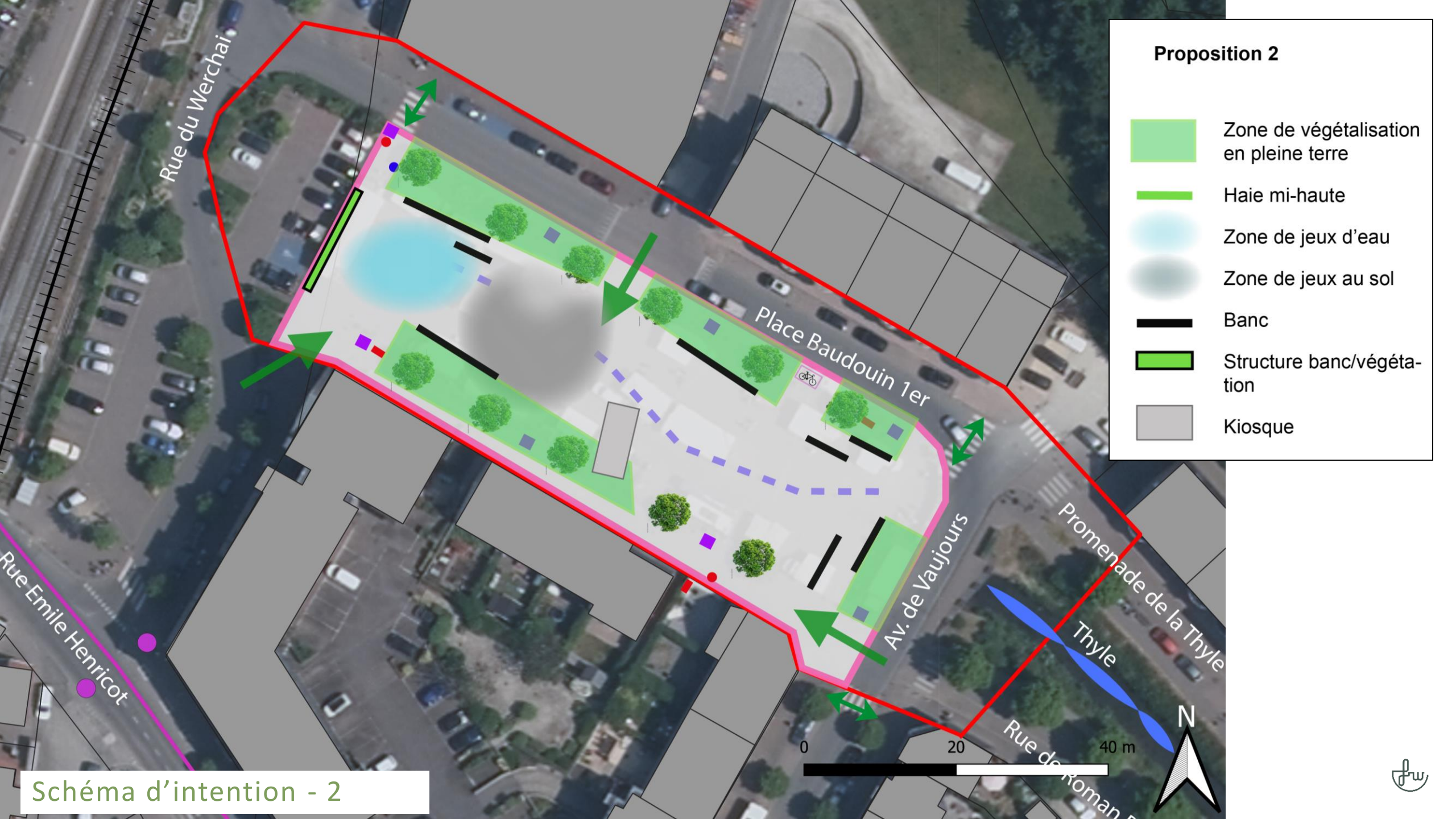


Schéma d'intention - 2



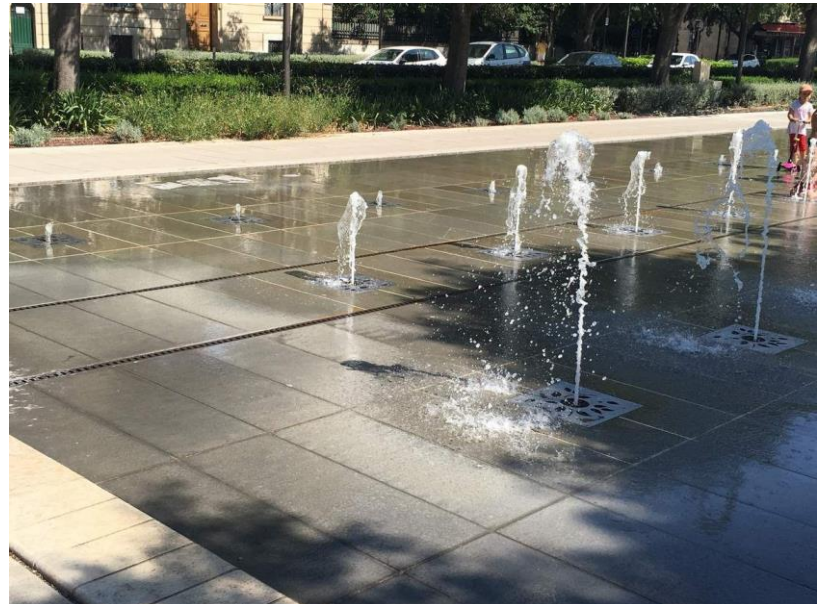


Proposition 3

- Zone de végétalisation en pleine terre
- Haie mi-haute
- Zone de jeux d'eau
- Zone de jeux au sol
- Banc
- Kiosque végétalisé
- Mobilier multifonctionnel

Schéma d'intention - 3





Exemples





Fondation Rurale
de Wallonie

Programme soirée

- Contextualisation
- Présentation de schémas d'intention
- Travail en groupes

➔ ➔ ➔ *votre avis*

- Mise en commun et conclusions




*Déceler et définir **les points et aménagements importants** pour vous*

*POUR permettre de donner des **directions/ pistes** pour le travail de l'auteur de projet.*

Travail en sous-groupes sur base d'une vue aérienne de la place

- > schématiser sur celle-ci vos idées d'aménagements et leur localisation*
- > écrire les quelques éléments clé de votre proposition*

***Mise en commun** : présentation brève de chaque groupe/proposition et des éléments importants pour le futur aménagements.*



Objectifs



Quels aménagements prévoir et où renforcer la végétation pour créer des zones ombragées ?

Quels aménagements pour renforcer la biodiversité ?

Quels aménagements pour favoriser la sobriété, la gestion écologique et de faibles coûts d'entretien ?

Quels aménagements pour coupler convivialité et fonctionnalité (dont espace pour le marché) ?

Un aménagement par zones est-il souhaité ?

Comment améliorer la qualité sociale ?

Comment induire par les aménagements une diversité de public, d'usages et d'activités ?

Comment valoriser la vue vers la Thyle ?

Quels aménagements actuels ou matériaux conserver ?

Quels usages peuvent être mutualisés et comment ?

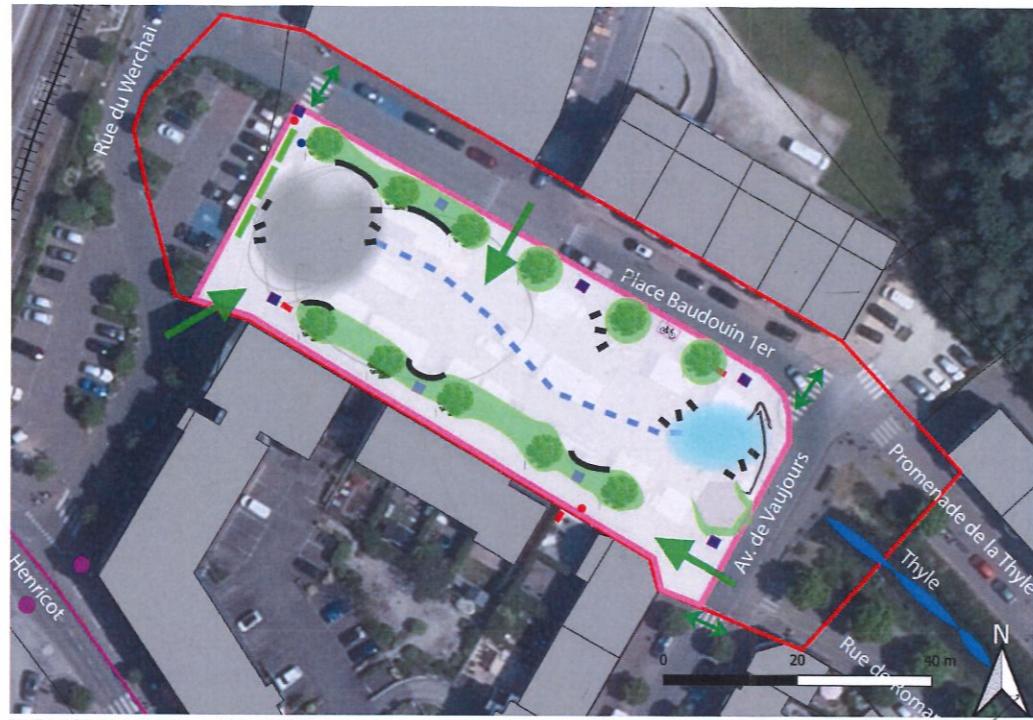
...

Questions à se poser

Merci pour votre attention !



Fondation Rurale
de Wallonie



Proposition 1

- Zone de végétalisation en pleine terre
- Haie mi-haute
- Zone de jeux d'eau
- Zone de jeux au sol
- Banc
- Kiosque végétalisé

Intérêt: gd espace de jeux libres.
base ds zone verte.
désaffecté: proche de l'écarter

PS 6 kiosque au milieu



Proposition 2

- Zone de végétalisation en pleine terre
- Haie mi-haute
- Zone de jeux d'eau
- Zone de jeux au sol
- Banc
- Structure banc/végétation
- Kiosque

A garder (paysage)



Proposition 3

- Zone de végétalisation en pleine terre
- Haie mi-haute
- Zone de jeux d'eau
- Zone de jeux au sol
- Banc
- Kiosque végétalisé
- Mobilier multifonctionnel

variété des sols.

vue vers b Thyle?
ni le kiosque.
ou é dépeçé





PARTICIPANTS

..... /hendo N. / alex G. / Anne Ch

..... E de la proposition

..... l'ombra. Les arbres actuels n'en
fa et n'en donneront jamais
nouveaux arbres (hautes tiges)
i le cheminement cyclable
nforcement à étudier

..... eau OK



① mobilien mult. fonctionnel
② couverture plantes grimpantes en "bitone" (Houblon, vignes...)

PARTICIPANTS
 ... + VINCENT + Filip V +
 ... de la proposition
 ... d'intérêt Stéphanie
 ... place pour ...
 au sol ... échec (multifonctionnel)
 ... multifonctionnel
 ... pour ... vignes, climats
 d'eau → OMBRE!! ...

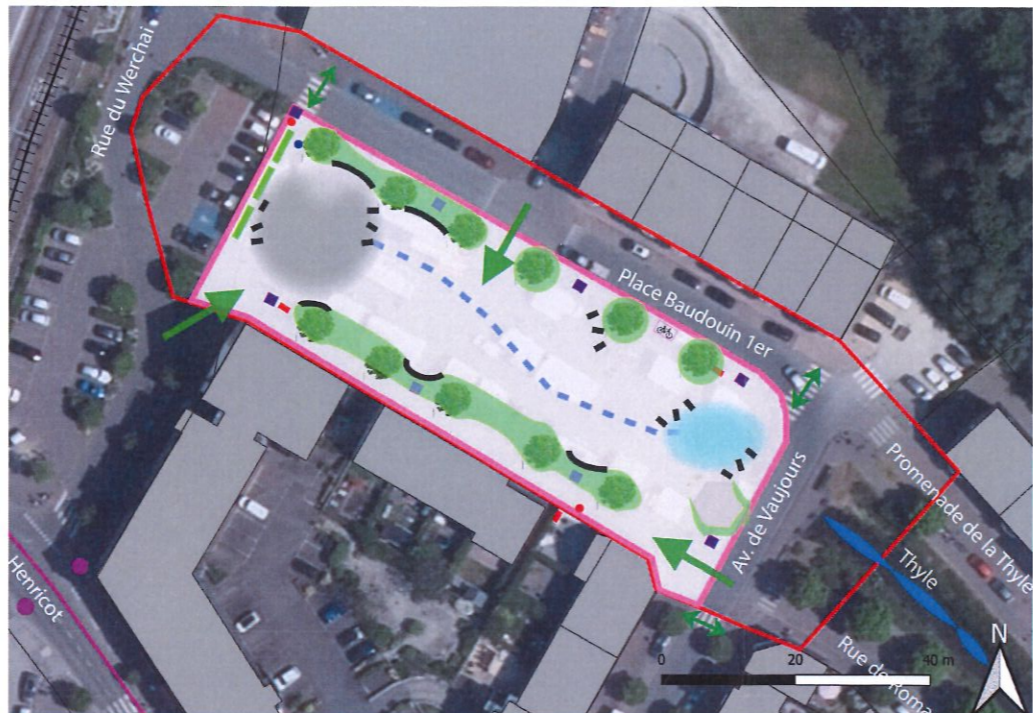


PARTICIPANTS (3)
 Ectors Axel, Peyskens Bernadette, Trigaké Anne-Frédérique
 Closset Jean-Luc
 E de la proposition
 (station), risque de non-usage fréquents, canalisation à prévoir
 côté façade dégragée ⇒ sécurité
 fontaine + ~~visibilité~~ avec moyen de s'asseoir
 ale pour habitants locaux
 é (mixte) à travers place (parcours + végétal)
 un axe cycliste. voir devis le trajet actuel
 source (Ajouts?)

③

→ Garder le caillor côté façade dégage

→ Place conviviale pour habitants locaux ⇒ Bancs (pensionnés)



Proposition 1

- Zone de végétalisation en pleine terre
- Haie mi-haute
- Zone de jeux d'eau
- Zone de jeux au sol
- Banc
- Kiosque végétalisé

↳ Emplacement + idéal ?



Proposition 2

- Zone de végétalisation en pleine terre
- Haie mi-haute
- Zone de jeux d'eau
- Zone de jeux au sol
- Banc
- Structure banc/végétation
- Kiosque



Proposition 3

- Zone de végétalisation en pleine terre
- Haie mi-haute
- Zone de jeux d'eau
- Zone de jeux au sol
- Banc
- Kiosque végétalisé
- Mobilier multifonctionnel

!

①

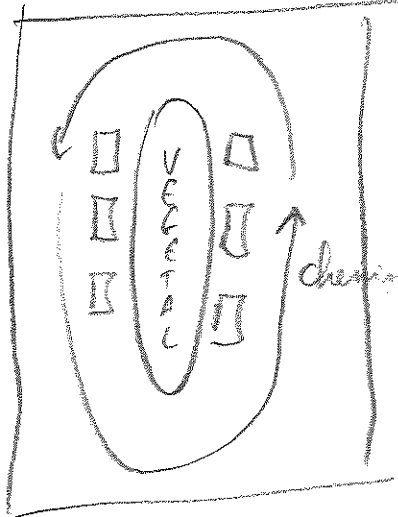
Quid de zones colonnes pour vélo, roller, skat

Zone mixte végétal + minéraux → résultats esthétiques??
→ charnières + bords?

Travailler la végétalisation autour de la rue
d'eau?

↳ Δ minéraux
+ grand manèges
grandes ~~ca~~ restes concrets (benches)

Pourquoi ne pas avoir une verdure au tal
et des expositions au tal



Δ focalité en tal
qui "prend" place

Quid jeux d'eau "électrique"? quel durabilité de
jeux avec de l'eau potable?

Il y a t il des jeux d'eau manuels -

Pas de pots, parties durable

Bords + bords

Kiosque végétal

Quid zone de bruit et air? ~~pas~~ moins
pavés de côté de l'avenue?



PARTICIPANTS

E de la proposition

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

(S)